

RAPPORT 2021

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
COMPTE DE GESTION 2020
AFFECTATION DU RESULTAT 2020
BUDGET PRINCIPAL 2021**

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2021

Application agréée E-legalite.com

21_RP-974-200045250-20210324-DEL IB_CS_21



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le syndicat mixte est compétent pour :

- Exploiter « le parc de l'équipement »
- Gérer d'une activité de garage pour l'entretien et la maintenance des véhicules des membres de ses membres

Le financement de ces activités est assuré par les subventions des contributeurs.

Après la tenue du **débat d'orientation budgétaire** (DOB) le 12 février 2020, **première étape dans l'élaboration budgétaire**, une proposition de répartition des crédits en dépenses et en recettes a été présentée aux membres du comité syndical.

Rappelons que le montage du présent budget est le fruit d'un travail partenarial entre les services du Département, de la Région et du SMPRR. Le programme d'investissement, le programme d'activité, le barème sont des documents pivots pour la mise en œuvre des objectifs de l'année N.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<i>Préparation et Vote : CA/CG/BP/BA</i>				<i>Préparation et présentation du CRAC</i>			<i>Travail avec les partenaires sur le programme d'activité, d'investissement et barème de N+1</i>				<i>Fin d'exercice et préparation DOB</i>

Vue d'ensemble		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	8 060 552.36 €	7 951 114.90 €	-109 437.46 €
	Investissement	4 420 078.57 €	4 525 850.95 €	105 772.38 €
Report de l'exercice N-1	Report fonctionnement		593 623.61 €	593 623.61 €
	Report investissement		3 457 565.89€	3 457 565.89€
RAR à reporter en N+1	Investissement	163 546.52 €		-163 546.52 €
Total cumulé		12 644 177.45 €	16 528 155.35 €	3 883 977.90 €

2019 :

- 15 280 389.04- Dépenses
- 19 048 430.62-Recettes
- = 3 768 041.58€ soit



AFFECTATION DU RESULTAT 2020

RAPPEL: lorsque le vote du CA intervient avant le vote du budget primitif de l'exercice suivant, la reprise des résultats doit être effectuée dans le budget primitif.

Règles d'affectation:

Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation au 1068)

Le solde peut être affecté librement selon la décision de l'assemblée délibérante:

- Dotation complémentaire en réserve au 1068
- Report recettes de fonctionnement

	2020
Résultat d'exploitation au 31/12	- 109 437.46
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	484 186.15 €
Résultat d'investissement reporté (R001)	3 563 338.27 €

BUDGET PRIMITIF 2021

Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT

011 : Charges générales	4 400 000 €	013 : stocks	489 000 €
012: Frais de personnel	3 850 000 €	70 : Produits BA*	750 000 €
65 : Autres charges	1 500 €	74 : Dotation	4 118 000 €
67 : Charges exceptionnelles	10 000 €	75 : Autres produits	3 114 000 €
68 : Dotation aux provisions	89 000 €	R002: report	484 187 €
022: Dépenses imprévues	378 885 €	042:Opération d'ordre	384 334 €
042: Opération d'ordre	610 136 €		
TOTAL	9 339 521 €	TOTAL	9 339 521 €

*BA : Budget annexe

INVESTISSEMENT

20: Etudes	523 600 €	13-Subvention	400 000 €
21 Immobilisations incorporelles	3 623 541 €	45-Opération pour le compte de tiers	3 933 500 €
45: Dépenses pour compte de tiers	3 933 500 €	R001:report	3 563 339 €
020: Dépenses imprévues	42 000 €	040 : Opération d'ordre	610 136 €
040 : Opération d'ordre	384 334 €		
TOTAL	8 506 975	TOTAL	8 506 975 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	DESIGNATIONS	2021	BP 2020	CA 2020	2021/2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (Cf. annexe 1)	4 400 000	3 781 300	3 748 876	+ 16%

Les dépenses de structure font l'objet de consultation afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

Une hausse de ces dépenses est prévue pour l'année 2021, deux raisons expliquent cette augmentation :

- obtention du marché de fabrication de tétrapodes ;
- des prévisions d'activités en hausse : + 9% pour la Région en 2021 par rapport à 2020.

CHAPITRE	DESIGNATIONS	2021	BP 2020	CA 2020	2021/2020
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 850 000	3 900 000	3 758 684	-1%

Comme indiqué lors de la tenue du débat d'orientations budgétaires, des mouvements de personnels sont prévus. Pour rappel :

PROJECTION DE DEPART	PROJECTION DE REMPLACEMENT
Chef d'exploitation : poste vacant suite à une démission	Agent recruté au 22 février 2021
Chef d'atelier 31 mai 2021	Agent recruté au 1er mars 2021
Responsable financière 30 octobre 2021	Mobilité interne
Chef de secteur Nord Est 30 juin 2021	Mobilité interne
Chef d'équipe suppléant peinture 31 décembre 2021	Au regard des mobilités internes à venir sur le service, un remplacement de 1 pour 1 serait souhaitable.
Chef d'équipe TD	

31 décembre 2021

Bien que l'on note des recrutements externes, l'effectif restera stable, le montant du chapitre reste inchangé pour 2021.

CHAPITRE	DESIGNATIONS	2021	BP 2020	CA 2020	2021/2020
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500	9 600	9 501	-84%

Cette année, l'association TEAM PARC ROUTIER n'a pas sollicité de demande de subvention dans la mesure où elle n'a pu mener d'actions sur 2020 en raison de la crise sanitaire.

CHAPITRE	DESIGNATIONS	2021	BP 2020	CA 2020	2021/2020
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	11 000	10 356	-9%

CHAPITRE	DESIGNATIONS	2021	BP 2020	CA 2020	2021/2020
68	PROVISIONS POUR CONTENTIEUX (délibération à soumettre au vote)	89 000	3 000	3 000	%

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent. Ce chapitre

Pour l'application du 29° de l'article **L.2321-2 du CGCT**, « une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants (art.R.2321-2 du CGCT) :- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ; » - 10 000€

Une provision est également constituée pour les comptes épargne temps et les intérêts moratoires.

→ Vote de la délibération relative à la constitution d'une provision pour l'année 2021.

CHAPITRE	DESIGNATIONS	2021	BP 2020	CA 2020	2021/2020
022	DEPENSES IMPREVUES	378 885	302 524	302 524	25%




La procédure des dépenses imprévues de l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

Pour chacune des sections, le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit cependant pas dépasser le plafond de 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

042	AMORTISSEMENTS	610 136€
-----	----------------	----------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le syndicat fonctionne grâce aux contributions de ses membres. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SDIS a adhéré au SMPRR.

CONTRIBUTEURS	2020	2021
 DÉPARTEMENT DE LA Réunion	887 000€	819 000 €
 REGION REUNION www.regionreunion.com	5 700 000€	6 213 000 €
 SDIS 974	200 000€	200 000 €
TOTAL	6 787 000	7 232 000€

Ces subventions sont en cohérence avec le programme d'activité préparé avec les services opérationnels et présentés aux élus lors du DOB de février 2021. Pour rappel :

Pour l'année 2021, la programmation financière par activité se décompose de la façon suivante :

Pôles	Programme 2021			
	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL DEPARTEMENTAL	SDIS	BUDGET ANNEXE
Magasin : vêtements, matériels...	178 000€	20 000€		6 000€
Atelier : gestion flotte, sécurité routière...	1 529 000€	632 000€	200 000€	60 000€
Exploitation : balayage, pont de secours...	4 240 000€	142 000€		674 000€
Prestations : maintenance réseau, comptage routier...	266 00€	25 000€		10 000€
TOTAL	6 213 000€	819 000€	200 000€	750 00€

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2019
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	489 000€
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	750 000 €
R002-Solde d'exécution positif de N-1		484 187€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme chaque année, le programme d'investissement est présenté et validé en N-1. Le programme a été validé dans le cadre du comité syndical du 4 novembre 2020 (Délibération 2020-SMPRR-141).

DEPENSES			RECETTES	
Chapitre	Désignation	€	TIERS	€
20	Concessions et droits similaires	15 000 €	REGION	360 000€
21	Installation générale agencement	55 000 €		
21	Matériel industriel	24 000 €		
21	Matériel de transport	264 000 €		
21	Outillage industriel	29 000 €	DEPARTEMENT SDIS	29 000 € 11 000 €
21	Installation agencement	2 000 €		
21	Matériel de bureau & informatique	7 000 €		
21	Mobilier de bureau	3 000 €		
21	Autres immobilisations corporelles	1 000 €		
TOTAL			400 000€	

20/21	RESTE A REALISER	163 547 €
--------------	-------------------------	------------------

020	DEPENSES IMPREVUES	42 000 €
------------	---------------------------	-----------------

LES AMORTISSEMENTS

→ DEUX TYPES D'AMORTISSEMENT :

L'amortissement des immobilisations corporelles : Application obligatoire Technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler (Application obligatoire art. L2321-2-27° CGCT) = **Dépenses de fonctionnement et une recette d'investissement.**

L'amortissement des subventions d'équipement : En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public = **Dépenses d'investissement et une recette de fonctionnement.**

042→040	Amortissements des immobilisations	610 136 €
040→042	Amortissement des subventions	384 334€

COMPTABILITE DE STOCK

Les stocks sont inscrits dans la comptabilité de l'entité lorsque celle-ci les contrôle, c'est à dire à compter de la date à laquelle les risques et avantages afférents aux biens sont transférés à l'organisme. La mise en place d'une comptabilité auxiliaire permet de **fiabiliser** et **d'améliorer** le suivi de la gestion des stocks. Elle nécessite d'établir un référentiel des articles détaillé, centralisé et auditable, qui sera utilisé pour décliner le compte (collectif) de comptabilité générale en autant de comptes (individualisés) de comptabilité auxiliaire qu'il y a d'entités dans le référentiel concerné.

En l'espèce, le logiciel GESCAR est le référentiel du Parc, tenu par le Magasin sous le contrôle de la direction, il sert en outre à établir le barème via une analyse des coûts année par année.

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021
DEPENSES- Mandat 6032	493 917,00 €	494 034,75 €	487 921.28 €
RECETTES-Titre 6032	494 034,75 €	487 921.28 €	489 000.00€
	- 117,75 €	6 113.47 €	-1 078.72